

**Bonneville & St Avit de Fumadières**

*Présidé par Gilbert DE MIRAS*

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs Jean-Marc BOISSENOT, Philippe COUSINET, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Marie-José ÉLIE, Philippe FAYET, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Jean-Pierre JOYEUX, Joëlle LABADIE, Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Claude MAILLAT, Michel MOUTREUIL, Michel NICOULEAU, Ghislain PANTAROTTO, Jean-Louis REY, Christian SCALIGER et Joan VILLECHENOUX - Conseillers Communautaires titulaires.

Mesdames et Messieurs Jacques LACOSTE, Sylvie LAMARZELLE, Pierre LESCURE, Annie MAIGRE, Jean-Éric MARCHE et Marie-Pierre POUGET - Conseillers Communautaires suppléants.

**Membres excusés :** Mesdames et Messieurs Jean-Claude BANIZETTE, Christian GALLOT, Marie-José GUÉRIN, Nicole JOUANNE, Jean-Charles JOURDAN et Jean-Éric VIGOUROUX.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Marc BOISSENOT

M. S. Fourcaud, Maire, accueille l'Assemblée dans la salle des fêtes de Bonneville & St Avit de Fumadières.

Le Président profite du 1<sup>er</sup> Conseil Communautaire de l'année pour présenter ses vœux. Il rappelle que la Communauté de Communes (CDC) n'est pas en concurrence avec ses communes membres mais doit être un catalyseur d'idées dont le but est de répondre aux besoins collectifs du territoire. Conscient de la lourdeur de la charge d'élu, il rappelle cependant son désir d'établir une feuille de route par commission, complétant celle proposée en juillet 2010.

Il fait le point sur les réalisations 2010...

Zone d'activité du Noyer brûlé à Lamothe-Montravel

- Fin des travaux d'aménagement
- Pas encore de vente effective de lot
- Demande de subvention en cours

Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) à Bonneville

- Bon fonctionnement de la structure
- Problème important pour la fin du chantier
- Demande de subventions en cours

Assainissement : diagnostic territorial

- Fin du marché avec Aquitaine Environnement (Hydroconseil)
- Questions écrites aux services de l'État sur certaines incohérences des textes
- Local de Nastringues à vendre

... et les projets en cours

Aménagement de l'aire de stationnement de la halte ferroviaire à Vélines

- Convention à la signature
- Travaux prévus en septembre 2011
- Suivi de la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Écopôle

- Bien qu'ayant obtenu le label de Pôle d'Excellence Rurale (PER), le projet semble trop ambitieux aux cofinanceurs du projet (Conseil Régional et Conseil Général) au vu du contexte économique et doit être scindé en 2 phases
- Lancement prochain de l'avis d'appel public à concurrence pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Acquisition du site

Maison de Santé Rurale (MSR)

- Projet de santé en cours - Regroupement avec le Centre Médico-Social (CMS)

Salle omnisport à St Antoine de Breuilh

- Étude en cours

Réhabilitation des berges de la Dordogne

- Fin prochaine de la 1<sup>ère</sup> tranche - Procédure de lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche

Puis le Président remercie les élus, le personnel et l'équipe de l'Amicale Laïque de St Antoine de Breuilh, gestionnaire du CLSH intercommunal.

M. Descoins remercie à son tour le Président et donne lecture du compte rendu du Conseil Communautaire du 06 décembre dernier.

**L'Assemblée, à l'unanimité, valide le compte rendu  
du Conseil Communautaire du 06 décembre 2010**

### **1. Écopôle : acquisition des terrains**

Le Président précise que suivant le planning du projet, il convient à présent d'acquérir le site de l'Écopôle. La surface à acquérir est de 4.9 ha à 10 000 €/ha. Les propriétaires se groupent en SCI pour la vente globale des terrains.

L'acquisition est subordonnée à la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Les services de l'État se prononceront, y compris l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO), des parcelles de vigne étant concernées.

**Délibération : L'Assemblée, à la majorité, délègue ses pouvoirs au Président  
pour l'achat des terrains et la signature des documents afférents.**

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 1 (J-E Marche)**

### **2. Demande de subvention du Cercle Aéronautique Foyen**

Mme Baggio, agent de développement, donne lecture de la demande de subvention de M. Barjou, Président de l'association Cercle Aéronautique Foyen.

- Les nouvelles normes en vigueur pour le stockage du carburant nécessitent un investissement de 26 800 €

- L'aérodrome est situé sur le territoire de la CDC (Fougueyrolles)

- Intérêt intercommunal de la structure (retombées économiques, activité touristique...)

Le Président précise que le Bureau souhaite rencontrer M. Barjou et donc différer la décision d'attribution de la subvention par l'Assemblée.

**L'Assemblée accepte de différer l'examen de l'attribution de la subvention**

### **3. Décision modificative du budget principal 2010**

Le Président donne la parole Mme Barthélémy, comptable qui précise le coût des embauches 2010 a été sous-estimé lors de l'élaboration du budget.

Suite à la constatation d'un dépassement de crédit de 1 736.00 € au chapitre 012 (charges de personnel), un certificat administratif en date du 05 janvier dernier a permis le virement de ladite somme depuis le compte 022 (dépenses imprévues).

FONCTIONNEMENT	Dépenses	
	012	+ 1 736.00
022	- 1 736.00	

La réglementation en vigueur impose que les écritures ainsi décidées, soient ensuite présentées et actées par l'assemblée délibérante.

**Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité, prend acte de la modification budgétaire telle que présentée**

#### 4. Aménagement de la zone du Pintat

Le Président rappelle la séance du Conseil Communautaire du 21 octobre 2010. L'acte de vente avec la commune de Montcaret a été signé en décembre 2010. Les investissements à réaliser sur cette zone se feront plus tard mais la réflexion doit être menée dès à présent. Les commissions « Développement économique / Emploi » et « Aménagement du territoire » travailleront sur ce dossier.

#### 5. Restauration des berges de la Dordogne : 2<sup>ème</sup> tranche

Les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche sont évalués à 56 039.70 € HT. La consultation des entreprises et les demandes de subvention seront faites simultanément.

Le Président donne le détail des travaux.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (€)	
Conseil Général Dordogne	16 811.91
Agence de l'Eau Adour-Garonne	16 811.91
Conseil Régional Aquitaine	11 207.94
Autofinancement	11 207.94

**Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité, décide :**

- d'effectuer les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de réhabilitation des berges ;
- de lancer un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée ;
- d'autorise le Président à solliciter les subventions ;

#### 6. Ratio des avancement de grade

Le Président donne la parole à Mme Barthélémy. Il s'agit d'une délibération annuelle. L'Assemblée doit fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Aucun agent n'est concerné en 2011. Le Président propose de fixer les taux suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCÈS	RATIO
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Technicien Supérieur Territorial	Technicien Supérieur Territorial Principal	100 %
Éduc. Activ. Phys. et Sport. 2 <sup>ème</sup> classe	Éduc. Activ. Phys. et Sport. 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

**Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les ratios ci-dessus.**

## 7. Convention avec la CDC de Castillon-Pujols pour l'accès à la crèche

Le Président détaille la fréquentation 2010 des structures d'accueil de la CDC de Castillon-Pujols par les enfants de la CDC de Montaigne en Montravel.

- CLSH : 457 journées pour 24 enfants (coût : 8 835 €)
- Multi-accueil : 2 368.50 heures pour 6 enfants (coût : 8 000 €)

Comme prévu, suite à la mise en place des « points-accueil » sur la commune de Lamothe-Montravel, la convention pour le CLSH, ne sera pas renouvelée.

La capacité du CLSH est suffisante pour l'accueil de tous les enfants du territoire.

Les familles sont libres de choisir la structure d'accueil qui leur convient mais la collectivité ne peut financer son propre CLSH et participer au fonctionnement d'une autre structure (8 800 €).

La CDC de Montaigne en Montravel ne disposant pas de crèche sur son territoire, la commission « Enfance / jeunesse » propose en 2011 de proroger la convention pour l'accès à la crèche.

**Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le renouvellement de la convention pour l'accès au multi-accueil de la CDC Castillon-Pujols.**

## 8. Projet « GPEC Territoriale » de la CGPME et de l'Espace Économie Emploi

Le Président donne la parole à Mme Baggio.

La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) et l'Espace Économie Emploi du Bergeracois propose de mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sur le territoire.

Objectifs :

- Réaliser une étude socio-économique sur le territoire
- Accompagner les entreprises en mutation
- Favoriser l'émergence de projets porteurs à moyen terme

20 établissements seront aidés pour le choix et la formation de leur personnel

Durée : 1 an

Financement : fonds propres + fonds Leader (demande en cours). Gratuit pour la CDC

Rôle de la CDC : assistance, relais d'informations, partage de notre connaissance du territoire.

Le Président soumet la proposition au vote.

**Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, soutient la mise en place d'une GPEC sur le territoire.**

## 9. Travaux du CLSH

### 1. Autorisation de poursuite de la SARL Aquitaine Métallerie

Le Président expose les griefs de la CDC à l'encontre de la SARL Aquitaine Métallerie qui malgré plusieurs relances n'exécute pas les travaux afférents au lot n°8 du marché de construction du CLSH.

Il convient de délibérer pour constater la défaillance de l'établissement, pour enjoindre à la société d'effectuer les travaux prévus au contrat et à défaut, pour résilier le contrat.

## 2. Lancement d'un nouvel avis d'appel public à concurrence

Le Président demande au Conseil de l'autoriser dès à présent à lancer un nouveau marché à procédure adaptée si la résiliation du contrat devait être effectuée.

**Délibération : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- octroie un délai de 15 jours à l'entreprise pour livrer le chantier,
- autorise le comptable du Trésor à engager les poursuites nécessaires au recouvrement de l'acompte versé et les intérêts afférents,
- donne pouvoir au Président pour le lancement de l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée dès le 16 février 2011,
- donne pouvoir au Président pour la signature des documents afférents.

La séance est levée à 20h15 et suivie d'un repas auquel tous les élus sont conviés.